

PROGRAMME DE FORMATION

« Sensibilisation » Travail en Hauteur – Port du Harnais

Le travail en hauteur peut désigner plusieurs situations de travail résultant de l'emplacement du travail (toitures, passerelles, charpentes...) ou de l'utilisation de certains équipements (échelles, échafaudages, plates-formes de travail).

Public et pré-requis

- Groupe de 4 à 10 pers.
- Pas de pré-requis

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

1 jour soit 7 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- inter-entreprises : dans nos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes actives et participatives faisant largement appel aux situations concrètes vécues par les participants
- Mise en application du port du harnais
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et formative

Équipements de protection individuels

Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais & langes obligatoires

Objectif

À la fin de la formation, le participant sera capable de :

- Sensibiliser sur les risques encourus dans le cadre du travail quotidien par une observation « in situ » des techniques de protection individuelles ou collectives employées
- Renforcer les connaissances relatives à la sécurité dans les travaux en hauteur
- Rechercher l'adéquation sécurité/travail quotidien par une réflexion, approfondie avec les participants, sur les techniques à mettre en œuvre au jour le jour sur les chantiers

Contenu

- La réglementation
- Analyse des risques
- Les règles de la protection antichute
- Les catégories d'équipements de protection individuelle
- Les composants d'un système individuel de protection antichute
- La connaissance du matériel
- Propositions d'actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de sécurité sur les chantiers
- Vérification des EPI liés au travail en hauteur



Validation

- Délivrance d'une attestation de formation